

/DA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 89-016 du 12 Mai 1989

Portant approbation des Décisions-Lois N° 88-002 du 27 Juillet 1988 et N° 88-006 du 1er Décembre 1988, portant toutes deux amendements à la Loi N° 83-006 du 17 Mai 1983 relative à l'élection des Juges Populaires non Professionnels des Tribunaux Populaires Locaux, des Tribunaux Populaires de Commune, des Tribunaux de District, des Tribunaux Populaires de Province et à l'élection des Secrétaires des Tribunaux Populaires Locaux et des Tribunaux Populaires de Commune.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE A DELIBERE ET ADOPTE EN SA SEANCE DU 29 AVRIL 1989

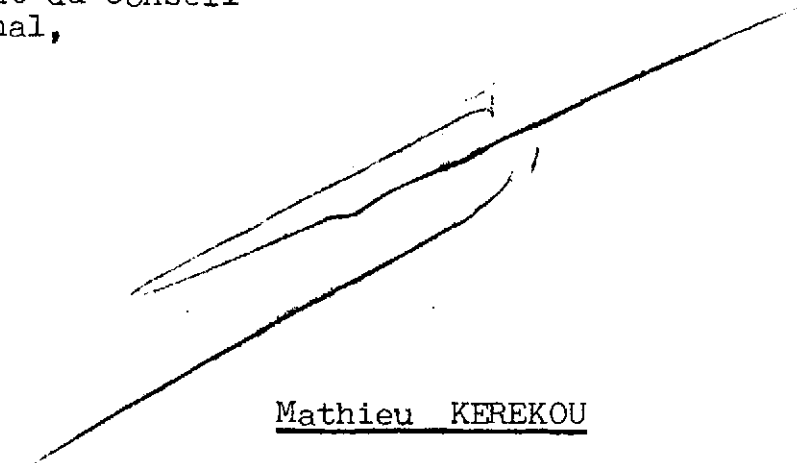
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1er.- Sont approuvées les décisions - Lois N° 88-002 du 27 Juillet 1988 et N° 88-006 du 1er Décembre 1988, portant amendements à la Loi N° 83-006 du 17 Mai 1983, relative à l'élection des Juges Populaires non Professionnels des Tribunaux Populaires Locaux, des Tribunaux Populaires de Commune, des Tribunaux Populaires de District, des Tribunaux Populaires de Province et à l'élection des Secrétaires des Tribunaux Populaires Locaux et des Tribunaux Populaires de Commune.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 12 Mai 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques,


Saliou ABOUDOU

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 2 MJIEPSP 4 AUTRES
MINISTERES 14 CEAP 6 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 4
DCCT-GCONB 2 ONEPI 1 DI-DB-DSDV-DTCP-DCF 10 CAB/MIL 2 UNB-FASJEP 4
BN-DAN 2 BEN/OFRB 2 BEN/OJRB 1 JORPB 1.-